



**VILLE DE SION**

## **MISE AU CONCOURS**

La Ville de Sion met au concours un poste de

# **chef du service des bâtiments et constructions**

**taux d'activité : 80 - 100%**

### **Missions principales**

- assurer la direction du service communal des bâtiments et constructions composé des sections : études et projets, bureau des enquêtes, bâtiments communaux et centre funéraire ;
- mettre en place une organisation opérationnelle pour assurer les missions confiées par l'exécutif communal ;
- contribuer au développement architectural de qualité de la Ville de Sion.

### **Conditions d'engagement**

- être au bénéfice d'un titre diplôme d'architecte (EPF, EAUG ou HES) ou d'une formation jugée équivalente ;
- avoir plusieurs années de pratique en architecture et dans la direction de projets ;
- faire preuve d'une bonne expérience au sein d'une administration publique serait un atout ;
- connaître les dispositions légales en vigueur dans les domaines d'activités du service ;
- maîtriser les principaux logiciels de bureautique et de dessin technique ;
- être doté-e des compétences sociales et aptitudes suivantes : sens des responsabilités, aisance dans la communication, aptitude à accompagner le changement et à diriger du personnel avec une forte orientation citoyen.

Ce poste est accessible aux hommes ou aux femmes

**Entrée en fonctions :** à convenir.

### **Traitement**

Selon le règlement général pour le personnel de l'administration communale et l'échelle des traitements de la Municipalité.

Les renseignements relatifs au descriptif de poste et au traitement peuvent être obtenus auprès de M. Philippe Varone, président de la Municipalité, tél. 027 324 11 00 ou M. Philippe Ducrey, secrétaire municipal, tél. 027 324 11 21.

Les offres avec curriculum vitæ, photo, références et certificats doivent être adressées avec la mention sur l'enveloppe « Chef de service bâtiments et constructions » à : Ville de Sion, secrétariat municipal, Hôtel de Ville, rue du Grand-Pont 12, CP 2272, 1950 Sion 2, **jusqu'au 10 novembre 2017.**

Toute offre remise hors délai sera écartée, la date du timbre postal faisant foi.

Sion, le 3 octobre 2017

L'ADMINISTRATION COMMUNALE